

	<h2>Contrôle d'étanchéité</h2>	<i>Date :</i> 17-avr.-12
<i>Ref :</i> SAV-09-045		Service Client

L'évolution de la réglementation, sur l'utilisation des fluides frigorigènes, renforce les règles sur le confinement des fluides. Tous les décrets, arrêtés et avis parus insistent sur les précautions à prendre pour assurer des contrôles d'étanchéité correctement effectués.

Contrôle d'étanchéité : à réaliser lors de toute mise en service pour les appareils splits et pour les appareils monoblocs chargés en usine et hermétiquement scellés contenant plus de 2 kg de fluide.

A réaliser annuellement pour tout appareil contenant plus de 3 kg de fluide

Détecteur : Il doit être adapté au fluide frigorigène contenu dans l'appareil, présenter une sensibilité d'au moins 5 g/an et être étalonné annuellement. Nous vous conseillons de toujours détenir avec vous le certificat d'étalonnage afin de le présenter sur demande.

Méthodologie de détection : une bonne formation à l'utilisation des détecteurs est indispensable. Quelques points essentiels (cf. documents du CETIM par exemple) :

- Travailler au maximum sur des zones propres (nettoyer si nécessaire)
- Déplacer la sonde au niveau des composants lentement (20 mm/s) et à proximité (moins de 1 mm)
- Passer sur tous les raccords et toutes les brasures
- Quand une fuite est détectée, repasser plusieurs fois pour la localiser avec précision
- Après réparation, effectuer un nouveau contrôle

Mise sous pression d'azote : il est souvent nécessaire de mettre la machine sous pression d'azote. Respecter les règles de l'art, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Travailler machine hors tension
- Déterminer la pression maximum d'essai : inférieure à la pression maximale de service (PS) indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil
- Contrôler la pression à l'aide de vos manomètres de contrôle qui doivent être étalonnés
- Monter progressivement en pression en faisant des paliers, les fuites se détectent souvent à une pression bien inférieure à la pression maxi.
- Prendre les précautions nécessaires contre les risques d'éclatement d'un élément du circuit frigorifique: équipement de sécurité, périmètre de sécurité autour de la machine...

Note particulière pour Pompe à Chaleur Monobloc ON/OFF gamme PHR et PHRT

Nous avons rencontré quelques cas de rupture d'une bouteille liquide lors de contrôle sous azote consécutifs à une défektivité de la bouteille et / ou à une mauvaise manipulation de l'opérateur. Toute opération de mise sous pression doit être réalisée en prenant toute précaution contre de tels risques. **Tout élément de carrosserie est constitutif d'une protection efficace contre des risques de projection liés à un éclatement. Pour tout appareil posé au sol, il est important de ne pas démonter le capot supérieur.**

Documents : tout contrôle d'étanchéité doit être consigné dans une fiche d'intervention, conformément à la réglementation en vigueur. L'original du document est remis au détenteur de l'équipement qui consigne ces fiches dans un registre. Si une fuite est détectée, tout doit être mis en œuvre par le détenteur de l'équipement et l'opérateur pour y remédier dans les plus brefs délais.

La réglementation en cours est intégrée au code de l'environnement à la Section 6 – articles R543-75 à R543-125